

Appel à l'engagement politique

La campagne électorale des élections municipales de mars 2026 commence le 1er septembre. Comment imaginez-vous Versailles en 2030 ? Quelles sont pour vous les priorités ? Certains sujets qui impactent votre quotidien, votre cadre de vie, votre quartier vous tiennent sûrement à cœur alors exprimez-vous ! C'est le moment de participer au débat public.

S'engager en politique ne se limite pas à s'inscrire sur une liste, en position éligible ou non. Vous pouvez participer aux débats, faire partie d'une équipe de campagne pour travailler sur le programme, concevoir les tracts, définir la stratégie de mobilisation, animer les réseaux sociaux, aller à la rencontre des citoyens... Les associations jouent un rôle décisif dans la campagne électorale en soumettant aux listes candidates des questionnaires visant à préciser leur programme dans tel domaine ou leur position sur tel sujet de société. Le Forum des associations qui se tient le 13 septembre offre de nombreuses opportunités de s'engager.

Vous craignez de ne pas avoir les compétences une fois élu ? Les élus disposent d'un compte personnel de formation spécifique. Le manque de temps ? Avec 5 conseils municipaux (et 5 conseils communautaires en plus pour les élus de l'agglomération) et commissions en amont, en soirée, la charge de travail n'est pas considérable pour peu qu'on s'en tienne aux dossiers soumis aux délibérations transmis 7 jours avant chaque conseil. Les conseillers municipaux siègent dans le conseil de quartier de leur domicile. Ils doivent, dans l'ordre du tableau, tenir les bureaux de vote lors de chaque élection. Certains conseillers municipaux assurent volontairement l'office des mariages. La recherche d'ancrage, éventuellement en vue d'un mandat territorial ou national, demande davantage d'investissement en temps, pour participer aux événements du territoire (commémorations, inaugurations...) et répondre activement aux sollicitations des citoyens.

Le caractère politique de l'élection municipale ne doit pas être minimisé. Les conseillers municipaux constituent et élisent une part importante des grands électeurs qui élisent les sénateurs. Si le Sénat est un facteur de stabilité de notre république, il est aussi un frein aux réformes. Ainsi, il est symptomatique et regrettable que la loi en cours sur le statut de l' élu local ne s'intéresse pas aux élus minoritaires. Pour limiter le poids disproportionné de la majorité, lié à la prime de 50% des sièges attribués en plus de ceux calculés au prorata des votes, il est souhaitable que les listes minoritaires disposent de scores suffisants pour jouer leur rôle de contre-pouvoir. Les bonnes idées de leurs programmes peuvent aussi être reprises et mises en œuvre par la Ville. Alors quelle que soit votre orientation politique, c'est le moment de contribuer à enrichir le débat démocratique et de rendre les 6 mois à venir utiles pour notre ville !

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr